

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES BOUCHES DU RHONE
ARRONDISSEMENT D'AIX-EN-PROVENCE



COMMUNE DE GARDANNE

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 19 JUIN 2025 A 18H30,

MEMBRES
EN EXERCICE : **35**

L'an deux mille vingt-cinq, le 19 juin à dix-huit heures trente,

MEMBRES
PRESENTS : **28**

Le Conseil Municipal de la Commune de GARDANNE s'est réuni à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Hervé GRANIER, Maire,

MEMBRES
REPRESENTES : **6**

Etaient présents lors du vote de la présente délibération :

MEMBRES
ABSENTS : **1**

Mesdames et Messieurs Hervé GRANIER, Antonio MUJICA, Alain GIUSTI, Arnaud MAZILLE, Jean-François GARCIA Noura ARAB, Magali SCHELLES, Sophie CUCCHI-GILAS Adjoints.

DATE DE LA
CONVOCATION :
13 juin 2025

Danielle CHABAUD, Kuider DIF, Michel MARASTONI, Corinne D'ONORIO DI MEO, Claude DUPIN, Kamel BELARBI, Valérie FERRARINI, Vincent BOUTEILLE, Claire CAMPODONICO, Claude JORDA, Pamela PONSART, Jimmy BESSAIH, Samia GAMECHE, Johanne GUIDINI-SOUCHE, Jean-Marc LA PIANA, Marie-Christine RICHARD, Patricia SPREA, Laurent DESHAIES, Bruno PRIOURET et Kafia BENSADI, Conseillers municipaux.

DELIBERATION
2025-75

Etaient représentés par procuration :

Mesdames et Messieurs :

OBJET :

**VŒU RELATIF A
L'ELABORATION D'UNE
NOUVELLE CONVENTION
D'OBJECTIFS ET DE
GESTION POUR LES
ANNEES 2025-2028 - CAN-
FILIERIS**

Sandrine ZUNINO donne procuration à Arnaud MAZILLE
Pascal NALIN donne procuration à Corinne D'ONORIO DI MEO
Gérard GIORDANO donne procuration à Michel MARASTONI
Sylvia POLLET donne procuration à Antonio MUJICA

Guy PORCEDO donne procuration à Jean-Marc LA PIANA

Fouzia BOUKERCHE donne procuration à Kafia BENSADI

Etait absente lors du vote de la présente délibération :

Madame Valérie SANNA

Secrétaire de Séance :
Vincent BOUTEILLE, Conseiller municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29,

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la Caisse Autonome Nationale « CAN-Filiéris » reste sur la Région Sud la seule offre de santé structurée directement par une Caisse Nationale de Sécurité Sociale lui assurant ainsi un financement dédié ainsi qu'un pilotage national.

Sous l'égide du cabinet ministériel de la Santé-Solidarité, les travaux sont engagés entre la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAM) et la CAN-Filiéris en vue d'une coopération avancée. En ce sens, les Fédérations Syndicales CGT, CFDT, CFTC, CFE-CGC travaillent dans le but de convaincre la puissance publique de conclure un accord de coopération entre nos deux caisses de sécurité sociale.

De concert avec la CNAM, la CAN-Filiéris pourrait se voir confier une mission de service public avec notamment, ses établissements et services médico-sociaux en matière de prévention, de maintien à domicile des personnes âgées, de prise en charge globale de la personne et de malades chroniques.

Un tel accord pourrait donner une dimension nouvelle à la CAN-Filiéris et lui permettrait de renforcer son attractivité particulièrement pour les recrutements de professionnels de santé tant attendus par la population sur ces bassins de vie.

Mais à ce jour le Ministère de la Santé place la CAN-Filiéris dans une incertitude quant à son fonctionnement ainsi que pour ses investissements pluriannuels sur les territoires de proximité.

En effet, la Convention d'Objectifs et de Gestion conclue est arrivée à son terme le 31 décembre 2024, et à ce jour, la conclusion d'une nouvelle convention n'a pas été autorisée.

A ce titre, la commune a été sollicitée afin d'intervenir auprès de Madame la Ministre de la Santé afin qu'elle autorise l'élaboration de la Convention d'Objectifs et de Gestion pour les années 2025 – 2028.

Au vu de ce qui précède et conformément à l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales qui habilite le conseil municipal à statuer sur toutes les questions d'intérêt public communal, sous réserve qu'elles ne soient pas dévolues par la loi à l'Etat ou à d'autres personnes publiques et qu'il n'y ait pas d'empiétement sur les attributions conférées au maire. Il est donc proposé au Conseil municipal d'émettre un vœu à ce sujet, lequel a un objet d'intérêt local avéré.

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE

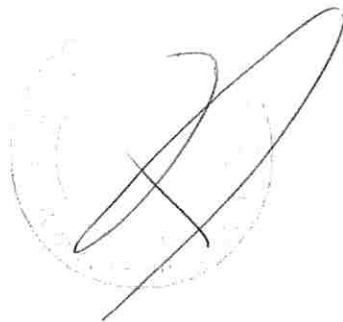
Article unique :

De demander solennellement à Madame la Ministre de la Santé d'autoriser l'élaboration d'une nouvelle Convention d'Objectifs et de Gestion pour les années 2025-2028.

Adopté à l'UNANIMITÉ des suffrages
exprimés

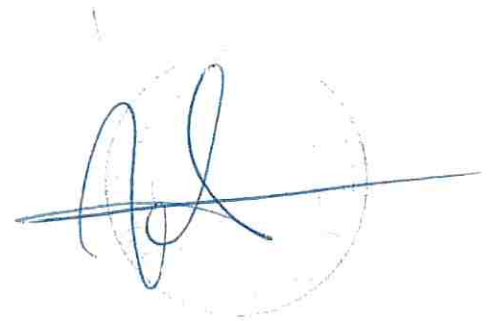
Maire,

Hervé GRANIER



Secrétaire de séance,

Vincent BOUTEILLE



Envoyé en préfecture le 20/06/2025

Reçu en préfecture le 20/06/2025

Publié le 20/06/2025

ID : 013-211300413-20250619-DEL_2025_75-DE

SLOW